



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

IMPORTANT

**TOUS LES DOSSIERS COMPLETS DEVRONT NOUS ETRE
RENDUS AVANT le samedi 05 octobre 2019.**

**Passé ce délai, les enfants ne seront pas acceptés pendant
les cours sur les tatamis.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET VERRA SON INSCRIPTION NON
VALIDEE PAR LE CLUB AUPRES DE LA FEDERATION DE
JUDO.**

Pour d'autres renseignements, la section judo est joignable :

Par mail à l'adresse suivante : camvjudo@gmail.com

Par téléphone (répondeur laisser un message dans la journée ou
après 19 h 30 le soir au 01 30 63. 03 .22

Voici l'adresse du site internet de la section où vous pouvez aussi avoir des
renseignements

<http://camvjudo.sportsregions.fr>

Bonne saison sportive

COMITE DES YVELINES DE JUDO

[9 Ter Rue de Liège](#)

ZA La Petite Villedieu

78990 ELANCOURT

Tél. 09 62 01 59 79

www.judo78.net





CAMV MANTES LA VILLE

JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Reprise des cours le mardi 10 SEPTEMBRE 2019

Cours dispensés par monsieur Philippe BEAUVAIS
Professeur breveté d'état et diplômé 5eme DAN

Horaires des cours

<u>Mardi/Jeudi</u>	17h à 18h	Judo 5/7 ans Catégories pré poussin(e) 1ère et 2 nd e année
<u>Mardi/Jeudi</u>	18h à 19h	Judo 8/10 ans Catégories poussin(e) 1ère et 2 nd e année – Benjamins 1 ^{ère} année -
<u>Mardi</u>	19h à 20h30	Judo à partir de 11ans Catégories benjamin(e)s 2 nd e année et autres catégories (Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans)
<u>Jeudi</u>	19h à 20h30	Judo/Jujitsu à partir de 11ans (2007 et plus) - Catégories benjamin(e)s 2 nd e année et autres catégories (Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans)
<u>mercredi</u>	10h à 11h	Judo 5-10 ans
<u>mercredi</u>	11h à 12h	Baby Judo 4/5 ans

Les cours du **mardi**, **mercredi** et du **jeudi** ont lieu au Dojo du pôle Aimé Bergeal
STADE AIME BERGEAL -37 rue Louise Michel – Mantes la Ville





CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Reprise des cours le samedi 14 SEPTEMBRE 2019

Cours dispensés par monsieur Pascal AUBRUN
Professeur diplômé 2^{ème} dan

Horaires des cours

<u>Samedi</u>	8h45 à 10h00	Judo Entraînement pour les compétiteurs (à partir de la catégorie Poussins 2 nd e année et autres catégories) - Préparation au KATA
	10h à 11h	Judo 5/9 ans Catégories pré poussin(e) - poussin(e) 1 ^{ère} et 2 nd e année
	11h à 12h	Baby Judo 4/5 ans

Les cours du **samedi** ont lieu dans la salle art martial –
GYMNASE AIME BERGEAL rue des belle lances – Mantes la Ville





CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Tarif saison 2019 - 2020

BABY JUDO

220 € au total

Possibilité de régler en 3 fois (66+77+77)

Ce tarif comprend le prix pour les cours ANNUELS (180 euros)
et le prix de la licence fédérale obligatoire (40 euros)

JUDO / JUJITSU

220 € au total

Possibilité de régler en 3 fois (64+78+78)

Ce tarif comprend le prix pour les cours ANNUELS (180 euros)
et le prix de la licence fédérale obligatoire (40 euros)

25€ de réduction si inscription de plusieurs membres de la même famille

Les coupons-sports, les chèques-vacances et les bons caf sont acceptés.

Renseignez vous auprès de votre employeur ou CE si vous avez droit à
une aide pour l'activité sportive de votre enfant

Les chèques à l'ordre du CAMV JUDO seront encaissés :

Un à l'inscription – le second fin janvier – le 3^{ème} fin avril.

(Ils peuvent être aussi mensualisés si plusieurs chèques mais doivent être
tous donnés lors de l'inscription sans les datés sinon mettre la date au dos
du chèque)





CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Renseignements et lieux d'inscription 2019 - 2020

Ils se feront sur place pendant les heures de cours :

soit : 17 h – 19 h le mardi et jeudi ou 10 h 12 h le mercredi

STADE AIME BERGEAL
DOJO du pôle Aimé Bergeal
34 Rue Louise Michel
78711 MANTES-LA-VILLE

Soit de 09 h 30– 12 h 00

GYMNASE AIME BERGEAL
Salle art martial
Rue des Belles Lances
78711 MANTES-LA-VILLE



CAMV MANTES LA VILLE

JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

9 DOCUMENTS OBLIGATOIRES A NOUS RAPPORTER POUR FINALISER L'INSCRIPTION POUR TOUS

- L'imprimé de la licence vierge ou formulaire d'affiliation vierge ci-jointe au dossier .

Si vous êtes à l'aise sur internet : vous pouvez le retrouver sur le site internet à l'adresse suivante :

https://dev.licences-ffjudo.com/espacelicence/zelic_Premierelicence.aspx

Il est à compléter, à signer et à ramener au club pour valider le dossier d'inscription sur internet auprès de la fédération de judo en remplissant bien tous les parties : (la couleur de la ceinture de l'enfant, la rubrique RGDP, le certificat médical).

- Le certificat médical « **APTE A LA COMPETITION** » est obligatoire pour tous les nouveaux adhérents.
- Votre règlement par chèque(s) à l'**ordre du CAMV judo** (3 chèques : un à l'inscription – un fin janvier et le dernier fin avril) mais tous les chèques doivent être donnés à l'inscription.
Ne pas antidater sinon mettre les dates au dos du chèque.
- 2 enveloppes prêt à poster 50 g format A5 ou 2 autres enveloppes demi-format avec de 4 timbres dessus.
Sur chaque enveloppe : y coller les 2 timbres et indiquer l'adresse personnelle du responsable légal de l'enfant).



- 2 photos d'identité (avec le nom de l'enfant au dos) pour tous les nouveaux
- La fiche personnelle ci-jointe complétée entièrement.
- Le formulaire de sortie ci-joint;
- Le formulaire du droit à l'image ci-joint;
- Le règlement intérieur de la section ci-joint;



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

FICHE PERSONNELLE POUR TOUS LES ADHERENTS A REMPLIR EN MAJUSCULE

Parents	Nom	
	Prénom	
	Adresse postale	
	Téléphone	
	Adresse email	@
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture <small>(si non débutant)</small>	
	Adresse email	@
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture <small>(si non débutant)</small>	
	Adresse email	@
Adhérent	Nom	
	Prénom	
	Garçon / Fille	Garçon Fille (Rayer la mention inutile)
	date de naissance	
	Ceinture <small>(si non débutant)</small>	
	Adresse email	@





CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Formulaire d'Autorisation de sortie

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

J'autorise mon/mes enfant(s) après le cours de judo :

- ❖ De sortir sur le parking du stade me rejoindre
- ❖ A rentrer seul(e)
- ❖ A rentrer avec les grands-parents
- ❖ A attendre à l'intérieur (vestiaire) mon arrivée
- ❖ Autres (à préciser)

Nom du responsable :

Téléphone :

Signature et date précédées de (lu(e) et approuvé(e) :

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de sortie et d'arriver 5 minutes avant la fin du cours. La section CAMV judo dégage toute responsabilité à la fin de l'heure de cours.





CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Formulaire d'Autorisation du droit à l'image

Document à nous retourner avec le dossier d'inscription pour toutes les licenciées et tous les licenciés

J'autorise par la présente le CAMV section JUDO à exploiter et à diffuser les images fixes ou audiovisuelles, vidéos, prises lors des entraînements et manifestations sportives du CAMV sur lesquelles je figure (ou si adhérents mineur) sur lesquelles figure (nom et prénom du mineur : _____).

En vue de les mettre en ligne sur le site internet de la section ou tous autres (<http://camvjudo.sportsregions.fr>)

supports de communications du CAMV (journaux de la ville etc...) et de les exposer dans le cadre de manifestations auxquelles le CAMV section JUDO participera.

La présente autorisation est incessible et, ne s'applique qu'au CAMV section JUDO.

OUI

NON

Date et signature de l'adhérent (ou de son représentant légal si adhérent mineur).



CAMV MANTES LA VILLE JUDO- JUJITSU- BABY JUDO

Règlement intérieur de la section

L'adhésion au club n'est effective qu'après avoir rendu le dossier complet.

Toute adhésion au CAMV section judo est engagée pour l'année sportive. Il n'y a pas de remboursement en cours d'année sauf cas de force majeure.

La cotisation comprend les cours pour l'année et la cotisation fédérale incluant l'assurance. La cotisation fédérale est reversée entièrement à la fédération de judo.

Chacun devra respecter les règles de la ponctualité, d'hygiène (horaires entrée et sortie, vestiaires, tenue vestimentaire).

Prévoir une bouteille d'eau et des claquettes pour l'accès au dojo.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou d'oubli d'objets personnels dans les vestiaires.

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence (s'il y a urgence) et l'adhérent sera conduit à l'hôpital.

L'absence d'un professeur ou l'annulation d'un cours sera annoncée par voie d'affichage sur les lieux ainsi que sur le site internet de la section ou oralement par les professeurs et déchargera l'association de sa responsabilité.

Date et signature :



